



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carrières

Question écrite n° 28070

Texte de la question

M. Vincent Peillon demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de lui indiquer sa position sur la réglementation en préparation, modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994, relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement de matériaux de carrières. En effet, le contenu de cette future réglementation prévoit en particulier une distance de 50 mètres vis-à-vis des cours d'eau ayant un lit d'au moins 7,50 mètres de largeur alors que l'arrêté d'origine notifie une distance de 35 mètres. Cette modification entraînerait de grosses difficultés dans la viabilité de certaines carrières et une perte d'emplois non négligeable.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la modification de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux carrières et aux installations de premier traitement des matériaux. Une modification de cet arrêté est effectivement à l'étude. Elle tend à renforcer les contraintes en matière d'extraction dans le lit majeur des cours d'eau sans interdire ce type d'exploitation. Les contraintes nouvelles ne s'appliqueraient que dans le cadre de l'instruction soit d'autorisation de carrières nouvelles, soit d'autorisation de renouvellement ou d'extension de carrières existantes. Les syndicats professionnels, et notamment l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), sont étroitement associés à l'élaboration de ce projet qui sera examiné par le conseil supérieur des installations classées. Il convient de souligner que la réduction de l'exploitation des granulats alluvionnaires en eau n'a pas, en terme d'emploi, de conséquences négatives puisque le déplacement de la production s'effectue vers d'autres types de granulats tels les matériaux de substitution et, pour une part plus modeste, les matériaux de valorisation (matériaux de démolition, mâchefer, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Vincent Peillon](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28070

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juin 1999

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1968

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3795